

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

## REUNION PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 juin 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je vous informe que personne ne m'a signalé qu'il ne venait pas mais vous avez peut-être d'autres renseignements. Monsieur RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Messieurs Luc NAVET et Marc DELREZ sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- Mesdames Murielle FRENAY, Nathalie FRANCOIS et Isabelle SAMEDI sont excusées, et Monsieur EL HAJJAJI sera légèrement en retard.

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPÀ ?

M. CAPPÀ.- Madame Isabelle GRAINDORGE et Monsieur Alain DECERF sont excusés.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Juste des retards.

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est présent.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de M. le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial.

En plus de l'examen des dossiers traditionnels, nos travaux de ce jour portent sur les réponses du Collège provincial aux interventions sur les rapports d'activités 2019.

Enfin, je vous informe que Madame Myriam ABAD-PERICK m'a notifié, par courrier, son congé en raison d'une maladie nécessitant une absence, jusqu'au 31 décembre 2020 inclus. Je vous invite à en prendre acte.

Sa suppléante sera installée lors de la séance de ce jour.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2020. Je donne la parole à Monsieur le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**V. Vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial suppléant****Document 19-20/238 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant temporaire de la liste PS pour le District de Fléron – Arrondissement de Liège – en remplacement de Madame Myriam ABAD-PERICK.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/238).

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elle sera composée de 7 membres.

La Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

J'invite les membres suivants à se diriger vers le salon Louis XV : Mme Sandrina GAILLARD, M. Jacques SCHROBILTGEN, M. Jean-Claude MEURENS, M. Eric LOMBA, Mme Victoria VANDEBERG, M. Michel NEUMANN et M. Pol HARTOG.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

\*\*\*\*\*

M. LE PRESIDENT.- Après cette interruption de séance, je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à Madame Sandrina GAILLARD qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification.

Mme GAILLARD, Rapporteur (à la tribune).- Aujourd'hui pas d'interpellation, pas de motion donc voilà, je fais la reportrice...

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux,

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de M. Eric LOMBA, et à laquelle assistaient M. Jacques SCHROBILTGEN, M. Jean-Claude MEURENS, Mme Victoria VANDEBERG, M. Michel NEUMANN et M. Pol HARTOG et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'une Conseillère provinciale suppléante temporaire de l'Arrondissement de Liège afin de pourvoir au remplacement de Madame Myriam ABAD-PERICK, en congé en raison d'une maladie nécessitant une absence, attestée par un certificat médical d'incapacité jusqu'au 31 décembre 2020 inclus, conformément à l'article L2212-9 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le remplacement temporaire de Madame Myriam ABAD-PERICK a été demandé, en date du 11 juin 2020, par la majorité des membres du groupe PS comme le prévoit l'article L2212-9 §6 du CDLD.

Madame Isabelle HUMBLET, née le 26 novembre 1976 et domiciliée Bignoul, 8 à 4920 AYWAILLE, est 1ère suppléante en ordre utile de la liste PS du District de Fléron, à laquelle appartient Madame ABAD-PERICK. Par courrier daté du 12 juin 2020, Madame HUMBLET notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat temporaire de Conseillère provinciale jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Aywaille datée du 23 juin 2020, que Madame Isabelle HUMBLET réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

En conclusion, et à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Isabelle HUMBLET à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale temporaire jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial temporaire Madame Isabelle HUMBLET, issue du District de Fléron, en remplacement de Madame Myriam ABAD-PERICK, en congé pour raison médicale.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vais à présent inviter Madame Isabelle HUMBLET, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal.

Mme Isabelle HUMBLET (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame HUMBLET.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale temporaire. Je vous souhaite, chère collègue, la bienvenue dans notre assemblée.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Madame HUMBLET sera membre des deuxième et quatrième Commissions, en remplacement de Madame ABAD-PERICK.

**VI. Adaptation de la composition du Bureau du Conseil****Document 19-20/239 : Prise d'acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/239).

Suite au congé en raison d'une maladie de Madame Myriam ABAD-PERICK, il y a lieu de procéder à l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil.

Je vous rappelle que cette élection doit avoir lieu à scrutin secret, à moins qu'il n'y ait qu'une seule candidature à la succession de Madame ABAD-PERICK. Si tel est le cas, le nombre de candidat ne dépassant pas le nombre de mandats à pourvoir, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamation, comme le stipule l'article 15 alinéa 6 de notre Règlement d'ordre intérieur.

J'invite Monsieur CAPPÀ, Chef de groupe PS, à me faire part de sa proposition de désignation au poste de Premier Vice-Président de notre Conseil.

M. CAPPÀ, Chef de groupe (de son banc).- Je propose Monsieur Mustafa BAGCI Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne souhaite intervenir, je vous demande donc de procéder à la désignation de Monsieur Mustafa BAGCI par acclamation.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous félicite et je vous invite à prendre connaissance de la nouvelle grille des Commissions ainsi que de la nouvelle composition du Bureau qui vont être déposées sur vos bancs d'ici quelques instants.

**VII. Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 19-20/225 : Modification de la représentation provinciale au sein de la Société Intercommunale « ENODIA » : remplacement de Monsieur Julien VANDEBURIE, Conseiller provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (document 19-20/225).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/226 : Adoption du rapport de rémunération des membres du Conseil provincial et du Collège provincial pour l'année 2019, établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 19-20/226).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 19-20/240 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Myriam ABAD-PERICK, Conseillère provinciale, jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 19-20/240).

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil adopte les deux résolutions.

### **Document 19-20/227 : Octroi de subventions en matière de Supracommunalité – Sélection des projets en vue de l'octroi de subsides supracommunaux dans le cadre de la prolongation des thématiques antérieures pour l'année transitoire 2019 (partie 2).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 19-20/227).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions et des remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre première Commission s'est réunie le mardi 23 juin et a analysé le document précédemment cité.

Une première remarque salue le projet de mobilité douce sur Stoumont liant la Gleize à la Vallée du Roannay. Il est relevé que cette portion est un maillon stratégique qui était indispensable pour la progression du réseau dans cette partie de la province.

Une première question demande comment sont tracés les tronçons, sur quels critères sont faits les choix de tronçons ? De nombreux critères sont pris en compte : la pente notamment, le fait que ce soient des voiries à très faible circulation utilisée, les chemins de remembrement et le fait que c'est un réseau de promenade et donc des endroits avec beaux paysages sont recherchés. Des études ont également été faites sur la définition du réseau.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

Au sein de Liège Europe métropole, les demandes des Communes sont reçues, validées par les Conférences d'arrondissement. Donc, ils font en fonction des demandes qui sont transmises à la Province.

Ensuite, il est demandé si d'autorité les personnes compétentes peuvent exiger de finir une boucle à un certain endroit car il manquerait un petit tronçon de mobilité douce ?

Il est répondu que la carte ne prend pas compte des difficultés rencontrées. Difficultés par exemple entre les raccords entre vallée et plateau, par exemple le plateau du Condroz avec vallée de la Meuse et celle de l'Ourthe. Donc, il y a des passages obligés mais aussi des contraintes. Certains problèmes de pentes, notamment à certains endroits empêchent les raccordements entre deux tronçons mais les choses se mettent petit à petit en place avec les difficultés de connexion qui sont rencontrées parfois.

Un commissaire relève que les projets ne sont pas toujours réalisables. Que parfois la concentration automobile et routière rend le projet impossible.

Une dernière question au niveau de Liège Europe Métropole, il est demandé si l'organisme peut être un facilitateur au niveau des Communes qui travaillent sur les modes doux afin d'équiper certains tronçons en fonction des budgets des Communes ?

Il est répondu qu'une expertise technique est actuellement offerte, et pas uniquement de l'argent pour soutenir les projets car souvent les projets sont d'une certaine ampleur. Mais parfois les Communes savent très bien se débrouiller, au niveau des tracés etc. C'est un peu au cas par cas.

Un Commissaire remarque que les Maisons du Tourisme ont aussi un rôle à jouer, celle de Stoumont par exemple est active au niveau des dossiers de mobilité douce pour mettre les Communes en lien et s'associer pour les démarches collectives.

Ce point a été voté à 9 voix pour et 2 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT. Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en vos titre et qualité.

J'ai mon petit pense-bête et il est important car il s'agit d'un mail envoyé par le Ministre Daerden. Donc, c'est un point qui s'est ajouté à l'ordre du jour de la Commission, c'est un point « divers », c'est un premier acte et j'ai aujourd'hui un deuxième acte.

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020

Donc, le Ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles envoie à des acteurs du secteur culturel liégeois une invitation pour redéployer, pour aider, pour voir ensemble comment redéployer le secteur culturel et il fait ça avec le Député Gillard.

C'est une réunion de concertation qui se passe ici, le jour de la Commission d'ailleurs, à 19H et qui, m'a-t-on dit, s'est terminée par un drink.

Donc, je suis intervenue d'abord en Commission pour m'étonner un peu parce que tous les opérateurs culturels n'étaient pas invités, il n'y avait pas de représentant de la Ministre en tutelle de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles, elle n'était d'ailleurs au départ pas informée, c'est nous qui l'avons informée ; ça se passe dans les locaux provinciaux et est-ce que c'est une rencontre officielle ? Et bien je ne sais pas parce que les Conseillers provinciaux n'ont pas été invités, d'autres Bourgmestres... enfin je n'en ai pas entendu parler. C'est d'autant plus étonnant que, interrogé en Commission, l'avant-dernière, sur l'appel du secteur liégeois, le Député provincial nous a répondu qu'on serait tenu au courant. Et bien là, on ne l'a pas été.

Deuxième acte, à nouveau un vent favorable m'amène une information. Donc, on se pose des questions sur le choix des opérateurs puisque certains ne sont pas du tout connus, d'autres plus connus n'étaient pas là, il y a aussi présents un Député de la Région Wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Charleroi, qui précise clairement et publiquement que c'est lui qui va s'occuper de la Commission Culture du PS. Ce qui est tout à fait honorable, d'autre part, voilà.

Je redis donc qu'il y a là une confusion des genres. Si c'est une réunion du Parti Socialiste, elle se fait dans les locaux du Parti Socialiste ou dans un local qu'il loue, enfin voilà, c'est tout à fait légitime, je le redis.

Si ça se fait au Palais provincial, et bien c'est une réunion publique, il y a eu une information à d'autres acteurs politiques par exemple et c'est tout aussi légitime.

Alors, je relativise hein, je ne suis pas en train de parler du scandale ENODIA mais je dis que sur le plan des principes et de l'éthique, ça ne va pas. Le Palais provincial n'appartient pas au Parti.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur le Député provincial-Président, vous avez la parole.

M. GILLARD, Député provincial-président (à la tribune).- Bonjour à tous. Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, si je comprends bien, quand je suis sollicité par un Ministre de la Communauté française et qui, aussi, est originaire de cette belle province, je serais donc censé lui refuser de venir à la rencontre des acteurs locaux en matière de culture.

Je pense que quand on a le budget, je pense qu'on a une vision assez globale, et surtout dans la situation assez dramatique dans laquelle on est, je pense qu'il est de bon usage que

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

l'accueil soit fait, surtout qu'en plus ce lieu, on peut le constater, on peut se réunir nombreux et ouverts, c'est-à-dire qu'il n'y avait, à mes yeux, pas d'exclusive. Je n'ai pas organisé la liste des invités. Et je pense que si on pousse le processus jusqu'au bout et qu'on va vérifier les personnes qui étaient présentes ce jour-là, je pense que c'était éclectique, recouvrant l'ensemble des secteurs culturels.

Alors, on peut toujours se reprocher qu'untel ou untel n'était pas présent mais comme dirait l'autre, il y a une frustration, et cette frustration je peux l'entendre. Et d'ailleurs, je suis venu vous trouver, n'étant pas en Commission quand vous êtes intervenue pour se « divers » qui, normalement, ne devrait pas avoir lieu en Commission mais je vous ai dit, si la Ministre de la Culture fait la même démarche, elle sera reçue exactement de la même manière que le Ministre du Budget.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Mme MARECHAL. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MARECHAL, Conseillère provinciale (à la tribune).- Je vais évidemment profiter du droit de réponse.

Donc, vous pouvez faire l'oreille de veau, il n'y a pas de problème. Evidemment qu'une réunion peut se passer ici mais ce n'est pas le Ministre qui doit inviter, c'est vous. Ici, c'est la Province, ce n'est pas la Fédération Wallonie-Bruxelles et deux, si je vous propose un jour de rencontrer la Ministre de la Région Wallonne ou de la Communauté française, nous nous adresserons à vous et nous vous demanderons d'inviter, non seulement le secteur mais peut-être des membres du Conseil qui seraient intéressés.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Plus personne ne souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les neuf résolutions

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020****Document 19-20/228 : Désignation de comptables des matières effectif et suppléante pour l'IPEPS de Seraing – Orientation technique.****Document 19-20/229 : Désignation au 1er juillet 2020 d'un nouveau receveur spécial des recettes au Centre d'Aide à Domicile (CAD).**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 19-20/228, 19-20/229) ont été regoupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 9 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 19-20/230 : Projet de budget 2021 de l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège – Avis favorable.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 19-20/230).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

**Document 19-20/231 : Cultes – Compte 2019 de la Fabrique d'Église orthodoxe Dormition de la Vierge rue de Limbourg, 10 à 4800 Verviers – Avis favorable.**

**Document 19-20/232 : Cultes – Compte 2019 de la Fabrique d'Église orthodoxe Sainte-Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Avis favorable.**

**Document 19-20/233 : Cultes – Compte 2019 de la Fabrique d'Église orthodoxe russe Saint Alexandre Nevsky et Saint Serafim de Sarov, rue du Laveu, 80 à 4000 Liège – Avis favorable.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 19-20/231, 19-20/232, 19-20/233) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 10 voix pour et 1 abstention que votre troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces 3 documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte les trois résolutions.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

**Document 19-20/234 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Institut Provincial d’Enseignement Agronomique de La Reid – Construction d’une extension du réfectoire de l’internat.**

**Document 19-20/235 : Marché public de travaux – Procédure négociée directe avec publication préalable – Mode de passation et conditions du marché – Pôle musical Ougrée-Marihaye – Aménagement des nouveaux bureaux de « Ça Balance ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 14 et 15 de l’ordre du jour (documents 19-20/234, 19-20/235) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c’est par 8 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l’unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 19-20/236 : Enseignement de la Province de Liège : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d’Enseignement de Promotion Sociale – Année Académique 2020-2021.**

**Document 19-20/237 : Enseignement de la Province de Liège : Modifications de structures dans l’Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16 et 17 de l’ordre du jour (documents 19-20/236, 19-20/237) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

Ce deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Serge CAPPÀ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. CAPPÀ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Ce lundi 22 juin 2020, votre cinquième Commission a examiné les points concernant l'Enseignement de la Province de Liège en particulier l'ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion Sociale, dans un premier temps, année académique 2020-2021, le document 19-20/236, et les modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1er septembre 2020, le document 19-20/237.

Après une présentation regroupée et détaillée des 2 points, un Commissaire a posé les questions suivantes : comment privilégie-t-on les formations par bassins ? Il y a-t-il une stratégie particulière ? Comment identifier les différents besoins du marché ? Il y a eu une formation en infographie fermée à Verviers. Quid du matériel ? Pourrait-on avoir la liste des formations dans l'Enseignement de Promotion sociale, financées, à 50 et 100%, par les Fonds européens ?

Il lui est répondu à ces différentes questions en précisant que pour les bassins, l'analyse est réalisée par les services en collaboration avec le Forem, qu'il y a un travail prospectif au sein des bassins et que pour les métiers en pénurie, on propose des pistes d'ouverture.

Quand un secteur est bien déterminé, on apporte un soutien pour bien coller à la réalité des situations.

En ce qui concerne les Fonds européens, il est précisé que via le CGC, c'est-à-dire le Comité Général de Concertation, la volonté est de rencontrer les métiers en pénurie mais que l'on peut aussi répondre à des besoins précis comme par exemple une société qui traite avec des pays de langue espagnole ou portugaise et qui aurait 15 à 20 personnes à former, on pourrait faire une demande qui serait financée à 50%.

Pour le matériel suite à la fermeture de Verviers, il est répondu que celui-ci est dispatché en fonction des besoins.

Pour les métiers nouveaux, il est précisé qu'un membre du personnel se consacre spécifiquement à nouer des contacts avec tous les secteurs. Il y a aussi une forte tendance à privilégier et développer des soft skills, ce sont des compétences dites « douces » comme des compétences humaines, des qualités relationnelles, des savoirs comportementaux...

Un Commissaire renouvelle la demande de formation de chauffeurs ambulanciers en région germanophone. Il lui est répondu que cette formation est spécifique via les zones de secours dont cela doit aussi relever de leur préoccupation.

Autre question d'un Commissaire, y a-t-il des choses prévues dans les métiers de l'eau ? Il lui est répondu qu'il existe une formation en batellerie, la seule en Région wallonne et qu'il y a

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020

aussi la Technosphère dont la deuxième thématique après les énergies renouvelables est destinée à sensibiliser les étudiants à l'importance du traitement de l'eau.

Un autre Commissaire revient sur les formations des animateurs de plaine. Il lui est répondu que ce dossier est porté par le Service Jeunesse dépendant d'une autre Commission.

En conclusion, bien que ces deux dossiers aient été présentés regroupés, il y a eu un vote séparé qui a adopté les 2 points à l'unanimité. Je ne sais plus combien de personnes il y avait mais c'est à l'unanimité. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

**Document 19-20/RA/03 : Rapport d'activités 2019 concernant «La Supracommunalité et le soutien aux Communes ».**

**Document 19-20/RA/06 : Rapport d'activités 2019 concernant « La Transition numérique ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 18-19/RA/03, 18-19/RA/06) ont été regroupés.

J'invite Monsieur le Député provincial – Président, Luc GILLARD, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci M. le Président, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers collègues.

Monsieur le Conseiller provincial, la Province de Liège, et je réponds à la question sur la transition énergétique, nous pouvons tous nous en réjouir, a avancé de manière significative en

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

matière de transition numérique, notamment en améliorant son fonctionnement interne au bénéfice des services rendus aux citoyens.

De nombreuses actions ont été entreprises. Je vais en citer quelques-unes rapidement, elles seront, je pense, significatives et exemplatives.

Avant tout, et chacun peut s'en réjouir, un site Internet unique de la Province de Liège qui vise à améliorer la lisibilité de l'ensemble des actions des services provinciaux.

J'enchaîne en disant qu'il existe un catalogue collectif des bibliothèques publiques en province de Liège, en ligne depuis de nombreuses années, et qui va connaître une cure de jouvence en janvier prochain avec le changement de solution de gestion informatisée de ces dites bibliothèques.

Le catalogue en ligne des collections muséales de la Province de Liège, qui permet notamment de revoir les éléments d'une exposition qui s'est déroulée en nos murs.

Toujours au Musée de la Vie wallonne, dans le cadre d'un projet européen transfrontalier « Pierres Numériques » porté par la Grande Région, deux applications mobiles sont en cours de développement, et la première sera à destination du très jeune public, de trois à cinq ans, qui vient au Musée, et la seconde à destination des adolescents, avec pour objectif la valorisation du patrimoine touristique et culturel du cœur historique de Liège.

Citons également dans l'enseignement l'École virtuelle, l'application de communication collaborative TEAMS, on l'a beaucoup pratiqué ces derniers temps, la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle et, intéressant aussi, l'accès WIFI qui est fourni aux étudiants sur un nombre grandissant de lieux ce qui a représenté plus de 200 antennes sur les sites de la Haute École.

Le MobiTic qui permet d'initier, dans les communes de l'ensemble du territoire provincial, les seniors actifs aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à internet, et noter que l'agenda de ce service est complet pour les prochains mois ;

Je parlerais également de la Technosphère, qui, au travers d'une expérience unique centrée sur un jeu vidéo coopératif utilisant la réalité augmentée et la réalité virtuelle, a pour objectif de faire découvrir les métiers scientifiques et technologiques ainsi que les études supérieures qui y préparent.

Une cartographie « Mobilité durable » a été mise en ligne qui permet au citoyen de visualiser d'un coup d'œil, dans une région donnée, l'ensemble des actions de la Province en la matière et en l'occurrence de l'opération Covoitstop ainsi que les parkings qui y sont liés et aussi les bornes de rechargement électrique qui sont accessibles au grand public. À signaler également que la Province a attribué, sous le couvert de sa centrale d'achat, un marché permettant aux communes d'acquiescer une solution de covoiturage pour leurs citoyens.

Enfin, dans le cadre de la migration vers une nouvelle version de notre logiciel comptable, les factures générées qui seront adressées entre autres à certains citoyens afficheront un QR Code, tous ceux qui se rendent dans l'HORECA peuvent se rendre compte que cet outil est simple

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020

d'utilisation qui en permettra le paiement rapide et simplifié au moyen d'une application mobile, sans avoir à réencoder l'ensemble de ces données.

Avec toutes ces réalisations dans des domaines différents, voici réalisés 80% de ce qu'annonçait la Déclaration de politique provinciale 2018-2024 en matière de transition numérique. Moins de 20 mois après le début de la présente législature et à un an et demi de la mi-législature, ce premier bilan, vous en conviendrez, est très encourageant. Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit restera pour le Collège un leitmotiv.

Naturellement, il est toujours possible d'en faire davantage et le Collège est d'ailleurs ouvert à toutes les propositions constructives, dans les limites budgétaires établies.

J'en viens maintenant aux questions sur la supracommunalité.

Je suis évidemment satisfait de constater que le groupe ÉCOLO soutient les objectifs de Liège Europe Métropole, même s'il limite ceux-ci à la réalisation de projets et à la coordination entre actions des arrondissements. N'oubliez pas que la réflexion du Schéma Provincial de Développement Territorial va plus loin dans la prospective de développement de notre province.

Les enjeux de Liège Europe Métropole et de la supracommunalité sont bien entendu importants. Ainsi, je vous rejoins sur l'enjeu démocratique de la structuration de la supracommunalité en province de Liège.

Vous vous interrogez, Monsieur le Conseiller Magnery, sur la représentativité telle qu'organisée au sein de Liège Métropole. C'est une obsession.

Cela a été souvent rappelé au sein de notre assemblée.

Il convient de souligner à nouveau la philosophie qui anime, en dialogue avec les pouvoirs locaux, le modèle supracommunal liégeois. Celui-ci, concernant plus particulièrement la structuration des conférences d'arrondissement, s'est toujours attaché à deux principes essentiels.

Le premier est la liberté accordée à chacune des quatre conférences de s'organiser de la manière la plus adéquate possible, tant dans le choix de sa forme juridique que sur le mode de représentation interne. Le second principe, découlant du premier, est la responsabilité qui incombe à ces conférences de respecter les règles élémentaires et démocratiques de débat contradictoire et de respect mutuel.

Votre questionnement porte également sur la composition de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de Liège Europe Métropole. Actuellement, pour rappel, l'Assemblée générale se compose des bourgmestres des 84 communes du territoire provincial et le C.A. est majoritairement composé de représentants communaux, la Province n'y comptant que six membres, les 5 membres du Collège et le Président du Conseil.

Concernant le mode de représentation retenu pour les actuelles instances, il faut noter que ce sont les mandataires élus démocratiquement des 84 communes qui ont constitué leurs

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

instances respectives et ce, dans le cadre de la responsabilité politique qui est la leur.

Tous les partis démocratiques sont représentés au sein du Conseil d'administration. Ainsi, une vice-présidence par parti démocratique non représenté est assurée en son sein.

Vous comprendrez dès lors, Monsieur Magnery, au vu à la fois de la structuration de Liège Europe Métropole et de la philosophie qui anime nos relations avec les différentes conférences, qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le mode de désignation des représentants au sein de Liège Métropole, ainsi que des autres conférences.

Le second enjeu que vous mettez en exergue porte, quant à lui, sur la motivation qui guide l'attribution des subsides supracommunaux.

Je tiens tout d'abord à dire que le mot saupoudrage ne me paraît vraiment pas être le mot adéquat pour qualifier cette répartition de subsides entre les projets rentrés en demande à l'asbl Liège Europe Métropole.

Citons notamment le Musée de la Boverie, le Grand Théâtre de Verviers, l'insectarium Hexapoda à Waremme et les crèches pour les communes germanophones.

Plus encore, à partir de 2020, les thématiques retenues pour ces projets sont plus que jamais le fruit de la réflexion au niveau du Schéma Provincial de Développement Territorial puisqu'elles portent notamment sur la Mobilité durable, le développement de l'habitat dans les pôles gares et les centralités des communes.

Par ailleurs, vous vous rappellerez que Liège Europe Métropole ne peut se positionner que sur les projets rentrés et hiérarchisés par les conférences d'arrondissement.

Néanmoins, ce qui prévaut et a toujours prévalu reste la notion de réseautage sur l'ensemble du territoire, de complémentarité par rapport à l'action régionale et de dynamique vis-à-vis de certains projets dont le rayonnement n'est pas à démontrer.

Vous pouvez donc constater que la réflexion poursuivie au niveau du Schéma se traduit dans les actions supracommunales soutenues et vous ne me démentirez pas sur le caractère supracommunal et transversal des objectifs retenus par ce schéma qui a fait l'objet de larges concertations d'élus, de techniciens et des différents niveaux de pouvoirs.

Enfin, je reviens à présent sur les interventions de vous-même Monsieur Magnery, et de Madame la Conseillère Monville concernant le Schéma Provincial de Développement Territorial.

Tout d'abord, Monsieur le Conseiller vous vous interrogez sur la validation de celui-ci au niveau non des Collèges communaux mais bien des Conseils communaux.

Je puis tout à fait vous rassurer à ce sujet car les documents ont été adressés à tous les conseillers communaux. Cet envoi a été suivi en juin 2019 d'ateliers largement ouverts à ceux-ci et ciblés par arrondissement et fin de l'année, un courrier a rappelé à toutes les communes la nécessité d'avaliser ce document au niveau de leur Conseil communal.

## SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020

Si ma mémoire est bonne, vous avez participé à ce type d'atelier. Vous le rappelez régulièrement.

C'est ainsi qu'à ce jour, la moitié des communes de la province ont validé, parfois avec remarques, le Schéma, suite notamment à des présentations personnalisées par les agents de Liège Europe Métropole en Commission, en Commission consultative d'aménagement du territoire, en Conseil communal,... Les efforts n'ont pas été ménagés pour faire passer les messages.

La pandémie a malheureusement entravé les approbations et un rappel a été fait au sein de l'Assemblée Générale de LEM aux communes qui n'avaient pas encore rendu leur avis. Nous savons que le travail est actuellement en cours pour bon nombre d'entre elles. Et d'ailleurs j'invite tous ceux qui n'ont pas encore débuter ce travail à s'y atteler.

Pour ce qui est des plans guides évoqués dans votre question, ils font partie intégrante des sept zones de projets développées dans le schéma et je me permets de souligner ici à quel point ces zones ont fait l'objet d'un regard lié à la géographie du territoire en dépassant l'intérêt local et l'esprit de clocher.

Ces zones comportent des projets à dimension communale à court, moyen et long terme et d'autres, à dimension provinciale. Liège Europe Métropole poursuit quant à elle sa mission de coordination et pour répondre à ces objectifs, elle travaille sur une étude visant à l'élaboration d'un Master Plan pour les rives de Meuse. C'est un exemple parmi d'autres en termes d'actions menées sur le territoire provincial.

À ce jour, il y a cependant un souhait des différents services d'urbanisme d'information sur ce schéma et Liège Europe Métropole ne manquera pas de rencontrer ceux-ci après la validation globale du document.

Je terminerai par votre question, Madame la Conseillère, à propos de la manière d'implémenter nos politiques provinciales via les conclusions du schéma. Je tiens à vous dire que les sept chantiers provinciaux qui ont été définis par les Communes et validés par votre Conseil sont déjà bien au cœur des politiques que nous menons depuis un certain temps au niveau du Collège.

J'en veux pour preuve les actions en matière de mobilité alternative à l'égoïsme automobile, tant dans les zones rurales que dans les zones plus peuplées, et plus particulièrement nos réalisations de parkings d'EcoVoiturage, d'auto-partage ou de bornes de rechargement électrique.

Je tiens à vous rappeler aussi pour ce qui est du développement de l'attractivité économique sur le thème de l'eau, nos efforts en termes de tourisme fluvial. Enfin, en ce qui concerne d'une part le renforcement et la coordination des initiatives en faveur d'un projet alimentaire, notre politique favorisant les circuits courts et d'autre part le vélo-tourisme avec la mise en œuvre du réseau cyclable points-nœuds.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

Quant à lancer de nouvelles politiques au niveau provincial, et bien tout dépendra des moyens financiers dont la Province disposera après l'intervention imposée au niveau des zones de secours. Et si je suis vos deux groupes respectifs, il ne nous restera plus grand-chose pour faire une quelconque politique si l'on suivait votre politique.

Enfin, je profite de cette réponse pour vous annoncer une prochaine présentation au Conseil provincial de ce Schéma Provincial de Développement Territorial et de ses implications. Selon l'actualité, elle pourrait avoir lieu à la rentrée d'automne.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président.

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités 2019 concernant « La Supracommunalité et le soutien aux Communes » et « La Transition numérique ».

Avant d'aborder le point suivant, j'invite M. Robert MEUREAU à la tribune pour la réponse à la question de Monsieur Luc LEJEUNE concernant le PST. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, chers Collègues.

Si je prends la parole c'est parce que c'est une question qui concerne à la fois le PST et l'Administration qui doit le mettre en œuvre. Et donc c'est une question qui émane de M. Lejeune et qui reproduit partiellement une question à laquelle j'ai répondu en Commission qui concernait la mise en ligne sur le portail des Conseillers des rapports d'activités. J'avais répondu oui à ce moment-là mais c'était seulement sur un fait. Maintenant, Monsieur le Conseiller Lejeune, vous m'interrogez d'une manière générale à propos d'un recours plus systématique au Programme stratégique transversal, notamment pour construire les rapports d'activité, en vue d'une meilleure appropriation de celui-ci par le personnel provincial.

Le Programme stratégique transversal de notre Province a vu son existence consacrée en juin 2019, soit en cours d'année, et a fait l'objet d'une implémentation dans l'outil informatique « Ma stratégie » développé par le Centre régional de Formation.

L'appropriation de cet outil de planification et de l'outil de support que je viens de citer est en cours dans nos différents secteurs d'activités, l'objectif étant de permettre au Collège de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du PST comme cela vient d'être dit à la mi-législature.

L'effort sera par ailleurs porté sur les rapports d'activités 2020 qui coïncideront avec cette évaluation ainsi qu'avec le traditionnel bilan du Collège à mi-législature. Lesdits rapports intégreront dorénavant la mise en perspective du PST avec les actions spécifiques des services qui en constituent sa mise en œuvre.

J'ai donc été très long pour vous répondre : oui.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

**Document 19-20/RA/16 : Rapport d'activités 2019 concernant « L'Enseignement et la Formation ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 19-20/RA/16).

J'invite Madame la Députée provinciale Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences.

Mme BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Madame la Conseillère LUX, vous m'interrogez sur l'analyse des filières et des métiers auxquels elles préparent, en vue d'adapter notre offre de formation aux besoins du monde professionnel et de la société.

Je vous remercie pour cette question qui était justement au cœur des discussions de notre cinquième Commission lundi dernier. Comme vous avez pu le constater, les échanges ont été nombreux et riches. Grâce à la présentation extrêmement pédagogique réalisée par les membres de notre Direction générale, chacun a pu mesurer le processus, long, menant à la programmation puis à l'ouverture d'une nouvelle section dans notre enseignement provincial, secondaire et de promotion sociale.

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'analyse des besoins que vous évoquez est opérée par les acteurs de terrain eux-mêmes : tout d'abord les directions et les enseignants, en concertation avec notre Direction générale, puis les Instances Bassins Enseignement-Formation-Emploi pour ce qui nous concerne, il y en a trois : Huy, Liège et Verviers. Au niveau de la programmation de nouvelles sections, les négociations ont ensuite lieu au niveau des Conseils de zone, des Comités de concertation pour l'enseignement officiel, du Conseil général de l'enseignement secondaire puis, enfin, les propositions sont adressées à la Ministre, qui doit donner son accord.

J'attire aussi votre attention sur l'existence d'un moratoire dans l'enseignement qualifiant, qui interdit, sauf trop rares exceptions, toute nouvelle programmation. Et lorsque cela est possible, d'autres règles très sévères limitent nos possibilités. Tout ceci n'empêche pas nos équipes de faire preuve de créativité et d'originalité, comme elles l'ont fait cette année encore en programmant dans l'enseignement en alternance, dans le cadre très particulier des mesures urgentes, une section Opérateur de drones. Une première du genre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Aujourd'hui, Mme LUX, la situation dans l'enseignement secondaire est telle que nous sommes confrontés à un double paradoxe.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

D'une part, les sections qui forment à des métiers en pénurie ne rencontrent pas le succès qu'elles méritent. Le Forem vient encore de confirmer en publiant ce mardi la liste des fonctions critiques et des métiers en pénurie. Agent de gardiennage, serveur en restauration, web développeur, jardinier, boucher, cuisinier, maçon, carreleur, soudeur, carrossier, boulanger, pâtissier ou encore menuisier... autant de métiers auxquels pourtant nombre de nos formations conduisent. Les causes en sont multiples, je pointerai, parmi celles-ci, l'image dévalorisée que les jeunes et leurs parents ont de ces métiers et leur méconnaissance de ces secteurs d'activités, sans compter la pénibilité généralement associée à ces derniers.

D'autre part, l'enseignement qualifiant enregistre depuis quelques années une baisse généralisée des inscriptions. Nous avons d'ailleurs évoqué le sujet en octobre dernier, lors de la réunion de la cinquième Commission consacrée à l'évolution des populations scolaires dans notre enseignement secondaire. Nous avons pointé, sur les trois dernières années, une baisse de 6% dans le secteur Industrie et de 8% dans le secteur de la Construction, où pourtant, selon les chiffres publiés début septembre 2019 par la Confédération de la Construction wallonne, 5.000 emplois sont à pourvoir. Alors qu'une baisse généralisée des inscriptions dans l'enseignement qualifiant est observée dans l'ensemble des réseaux d'enseignement, c'est justement cet enseignement qualifiant qui est le plus touché par les limitations de programmation.

Certes, nos écoles rencontrent des difficultés pour « recruter » des élèves dans ces filières, mais nous multiplions les efforts en publicité et actions de communication. Vous avez eu l'occasion de vous en rendre compte ce lundi lorsque le Plan de communication de notre Enseignement a été présenté en cinquième Commission. Je remercie d'ailleurs ses membres d'avoir salué, à l'unanimité, la qualité du travail mené par nos équipes pour contrer ces représentations et je les remercie aussi d'avoir pointé les trésors de créativité que nos équipes déploient pour concevoir des outils de promotion de nos écoles, de nos formations et des métiers techniques. Je pense particulièrement au Techni Truck et à la Technosphère, à l'approche orientante ou encore aux capsules vidéo diffusées.

Vous l'aurez compris, Madame LUX, notre démarche est résolument volontariste. Dans le contexte restrictif que j'évoquais, nous poursuivons la création et la programmation de nouvelles sections, comme celle prévue à la rentrée pour les opérateurs de drones. Mais aussi, tout en poursuivant un travail de fond sur le long terme, notre plan de communication vise, tout en nous opposant aux stéréotypes, à transformer les représentations. J'ai d'ailleurs repris pour vous le PPT de la Commission avec les chiffres, je vous le donnerai tout à l'heure.

Monsieur le Conseiller RASSAA, vous posez à nouveau la question de la mise en place de la CPU, la certification par unités, donc, et de l'évaluation de ce dispositif.

Vous me permettrez, avant tout, de rappeler que notre Pouvoir organisateur a été un des premiers, si non le premier, à réclamer cette évaluation il y a 3 ans. Cette demande a été relayée auprès de notre réseau, le CPEONS, qui l'a lui-même transmise au Conseil général de l'enseignement secondaire, où notre proposition a été adoptée à l'unanimité avant d'être envoyée à la Ministre de l'époque.

Vous me permettrez aussi de rappeler que l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles a mené en 2017 une première enquête dans 15 établissements.

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2020**

Comme vous le savez, le dispositif décretaal de transformation de sections en CPU est contraignant et s'impose à nous. Autrement dit, M. RASSAA : nous n'avons tout simplement pas le choix et pas la possibilité de nous soustraire à ce dispositif.

Notons cependant que, cette année, un moratoire a été établi et aucune nouvelle section ne passera sous le régime de la CPU. Notons aussi, et cela ne manquera pas de nous réjouir, que conformément au décret en vigueur, une évaluation qualitative et quantitative est annoncée.

Enfin, dois-je rappeler M. RASSAA que, CPU ou pas, notre enseignement s'affirme plus que jamais humaniste, avec pour objectif de mettre le jeune au centre de notre action, pour qu'il apprenne à connaître ses aspirations, à se connaître, pour révéler et mettre en valeur ses qualités et ses compétences.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous remercie pour vos questions qui témoignent, une fois de plus, de l'intérêt que vous portez à l'Enseignement de la Province de Liège.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités 2019 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2020**

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**VIII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 16 juillet 2020 à 16H30. Je vous remercie.

La réunion publique est levée à 17H30'.